



## Environnement familiale toxique pour mon fils ?-Marche à suivre ?

Par **Guillaume1311**, le **23/02/2017** à **00:18**

Bonjour,

Mon fils vient d'être diagnostiqué avec un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité. Depuis septembre dernier et son entrée en CP, son comportement à l'école mais aussi chez sa mère, s'est fortement dégradé (violence, colère, opposition...). Ce qui correspond à un moment de grands changements dans sa vie : sa maman s'est mise en ménage 2 semaines après avoir rencontré un homme et ce juste après un déménagement. De plus, sa maman a mis en route un enfant moins de 2 mois après leur rencontre. (nous étions séparés depuis 8 mois et divorcés depuis 1 mois et demi).

Je suis très inquiet face à une certaine incapacité de la maman à gérer notre enfant (de son aveu même). De plus, son environnement est encore plus inquiétant avec l'arrivée récente d'un chien de catégorie 1 ou 2, et des confessions de mon fils laissant paraître une certaine pression ressentie, exercée par le nouveau beau-père. Par exemple : mon fils m'a appelé récemment un soir après une crise de colère et de violence envers sa mère. Son beau-père a usé de menaces sur ma personne pour faire peur à mon fils. Je cite : "Si tu tapes ta mère, je vais taper ton père."

Cela fait 6 mois que de multiples épisodes anxiogènes, pour mon fils comme pour moi, se déroulent. Et je ne sais pas quoi faire dans ma situation. J'ai repris des études, je suis sans revenu et hébergé par ma famille.

Que puis-je faire et est-ce qu'un avocat serait apte à me conseiller pour éventuellement demander la garde de mon fils ?

Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **23/02/2017** à **07:39**

Bonjour, c'est à vous de savoir ce que vous voulez et surtout ce que vous pouvez assumer. Voyez déjà avec la maman pour connaître sa position, cordialement

Par **Tisuisse**, le **23/02/2017** à **08:23**

Bonjour Guillaume,

L'homme avec qui vit la maman de votre fils, n'est pas le beau-père de votre fils, il n'est rien pour votre fils car, n'étant pas marié avec la maman de votre fils, il ne partage pas l'autorité parentale même par délégation.

Je pense que votre fils a peur de se retrouver par sa mère, rejeté à la naissance du bébé annoncé (demi-frère ou demi-soeur). Il serait donc bon que vous contactiez le JAF pour obtenir non seulement la garde exclusive mais aussi un droit restreint de visite pour la maman (genre 3 heures le samedi, dans un local neutre, en présence de personnes tiers accréditées).